

CM 18.4.2011
Annexe 4

Jean-Pierre AGOSTINETTI
12, chemin des Corbillettes
1218 GRAND-SACONNEX

Mairie du Grand-Saconnex
Conseil Municipal
Madame Catherine Jeandet
Route de Colovrex 18
CP 127
1218 Le Grand-Saconnex

Reçu le	8.04.11
No dossier	
Traitement	Voeu -> Mme Jeandet
Information	SB-CA C reçu une copie de ce courrier)

Genève, le 5 avril 2011

Madame la Présidente du Conseil Municipal,

Je vous fais parvenir avec la présente le double d'une lettre que j'ai envoyée au Conseil Administratif du Grand-Saconnex.

Elle fait suite au courrier du 13 juillet 2010 qui m'a été envoyée par Monsieur Arthur Plee, Conseiller Administratif, signifiant la résiliation de la convention de prêt d'un local communal, dont je vous joins une copie.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prie d'agréer, Madame la Présidente du Conseil Municipal, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Agostinetti

annexes



Jean-Pierre AGOSTINETTI
12, chemin des Corbillettes
1218 GRAND-SACONNEX

Mairie du Grand-Saconnex
Conseil Administratif
Route de Colovrex 18
CP 127
1218 Le Grand-Saconnex

Genève, le 5 avril 2011

Madame, Messieurs, les Conseillers Administratifs

Je vous écris pour faire suite à la lettre du 13 juillet 2010 signifiant la résiliation de la convention de prêt d'un local communal pour le 1^{er} novembre 2011.

Depuis plus de 30 ans je bénéficie de ce local de répétition dans un des abris PC de l'école La Tour. A l'époque c'est grâce à ma mère, enseignante dans cette école et avec la bénédiction de l'inspecteur, que j'ai pu utiliser ce local qui petit à petit a été aménagé en conséquence.

Tout au long de ces années, tout s'est bien passé, en bonne collaboration avec les divers concierges de l'école. Gratuit très longtemps, il y a quelques années un loyer a été demandé, ce qui me paraissait tout à fait logique et même adéquat pour avoir un statut officiel et assurer ainsi une meilleure pérennité. Lors des travaux de rénovation de l'école, nous avons dû quitter le local et entreposer nos instruments provisoirement dans un autre lieu. Nous sommes ensuite revenus et avons apprécié les aménagements contre les réverbérations qui ont été faits et avons terminé nous-même son agencement, notamment par l'achat et la pose d'une moquette ignifuge.

Mon activité musicale s'est toujours développée avec divers musiciens de la place et a eu son apogée par la production de deux disques et un concert au Festival de Jazz de Montreux. Nous n'avons pas manqué de participer à quelques manifestations communales suite aux sollicitations des autorités concernées. Cette activité est peut-être aujourd'hui moins intense, mais toujours aussi essentielle pour moi-même et pour les musiciens qui la partagent. Plusieurs projets très concrets sont en route.

La lettre que j'ai reçue m'a non seulement surpris mais surtout déconcerté. Ne plus avoir de local signifie ne plus pouvoir exercer cette activité musicale. Comme vous le savez, trouver un local de musique ad hoc est très difficile.

Si j'ai tardé à écrire cette lettre, c'est que j'ai essayé de trouver des solutions, notamment en prenant contact avec d'autres musiciens bénéficiant de locaux de la commune, mais jusqu'à aujourd'hui sans résultats. A ce sujet, je reste ouvert à toutes propositions.

Pour toutes ces raisons, je vous fais la demande de surseoir à la décision de résiliation.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, les Conseillers Administratifs, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Agostinetti



Copie au Conseil Municipal du Grand-Saconnex



Recommandée
Monsieur Jean-Pierre AGOSTINETTI
Chemin des Corbillettes 12
1218 Le Grand-Saconnex

N/réf : 0.845 CG

Le Grand-Saconnex, le 13 juillet 2010

Local de musique – abri N°2 P.C. La Tour – Pavillon B

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous résilions la convention de prêt à usage, à titre précaire d'un local communal concernant l'objet susmentionné pour le 1^{er} novembre 2011.

En effet, la Commune souhaite donner une autre affectation à ces locaux.

D'ici la fin du mois d'octobre 2011, vous voudrez donc bien débarrasser votre local de tout matériel et mobilier et nous rendre les clés en votre possession.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède et dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Arthur PLEE
Conseiller administratif